

**Motion de M. Roman Juon: «Prolifération des relais de téléphonie mobile».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 30 septembre 2000)

*MOTION*

Considérant:

- que, selon des déclarations de spécialistes de la santé, les ondes émises seraient dangereuses pour la santé des citoyen(ne)s;
- que le nombre de ces antennes est considérable;
- que de telles antennes ont été installées sur des immeubles de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un rapport sur ce problème précisant quelles mesures il entend entreprendre pour protéger les citoyen(ne)s si ces antennes sont dangereuses.